



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-236-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 2 décembre 2024, le règlement suivant a été adopté :

- *Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de pesticides et d'engrais (2024-236-1).*

Ce règlement a pour objet :

- de soustraire à certaines exigences du règlement, l'utilisation d'engrais, notamment, la visite de l'immeuble par l'autorité responsable, et l'installation d'affiches sur l'immeuble;
- de remplacer l'ingrédient « Benzovindiflupyr » par le « Fluxapyroxad » à l'annexe 1.

Ce règlement entre en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2025**. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 4 décembre 2024.

La greffière,

*Cassandra Comin Bergonzi*

Cassandra Comin Bergonzi  
Directrice du greffe, du contentieux et de l'urbanisme

---